

Belgium-Lessines: Construction work for swimming pool

OJ S 92/2023 12/05/2023

Contract notice

Works

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Régie Communale Autonome pour le Sport Lessinois

Postal address: boulevard Emile Schevenels, 24 B36

Town: Lessines

NUTS code: BE32C Arr. Soignies

Postal code: 7860

Country: Belgium

E-mail: info@rcasl.be

Telephone: +32 68334157

Internet address(es):

Main address: <https://sportges.rcasl.be>

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/2194/9E/2022>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local agency/office

I.5. Main activity

Recreation, culture and religion

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Construction d'un centre aquatique

Reference number: 3p-2194

II.1.2. Main CPV code

45212212 Construction work for swimming pool

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

voir II.2.4

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE32C Arr. Soignies

Main site or place of performance: Régie Communale Autonome pour le Sport Lessinois, boulevard Emile Schevenels, 24 B36 à 7860 Lessines

II.2.4. Description of the procurement

Le marché a pour objet la réalisation des travaux de démolition et de reconstruction de la piscine communale de Lessines.

Les ouvrages de ce marché comprennent les travaux d'aménagement des abords, de démolitions et démontages, de gros-œuvre couvert fermé, de mise en place d'installations spécifiques, de parachèvements et de techniques spéciales.

Le Centre Sportif et sa cafétéria actuels doivent poursuivre leurs activités durant toutes les phases de chantier.

La mutualisation de certains équipements techniques - comme la nouvelle cabine électrique et les unités de comptage, le système de chauffage et de rafraîchissement - nécessite une parfaite anticipation des différentes phases d'exécution : par exemple, la construction rapide de la cabine électrique et de la nouvelle chaufferie pour bénéficier de l'alimentation électrique et d'un système de chauffage des deux ensembles.

L'Adjudicataire en tient compte dans l'établissement de ses prix et de son planning (phasage du chantier).

D'autre part, une piscine est un ouvrage d'une grande technicité qui réclame une parfaite collaboration entre tous les corps de métier impliqués.

Tous les matériaux, équipements et installations sélectionnés par l'Entreprise pour leur mise en œuvre interagissent en fonction de leur disposition particulière, de leur encombrement, de leurs spécificités techniques et dimensionnelles notamment.

La configuration des cuves, le type de raccords, la taille des groupes de ventilation, des équipements techniques spécifiques, des casiers, des cabines, les formats modulaires harmonisés des carrelages, etc., tous ces éléments seront déterminés avant l'entame du chantier car ils entrent en ligne de compte pour une réalisation coordonnée des ouvrages.

Ainsi le délai légal de mobilisation est mis à profit par l'Entreprise désignée pour conclure ses contrats de sous-traitance et proposer, dès l'entame du chantier, à l'approbation de la Direction une liste très complète des principaux intervenants au projet et dans la foulée les Fiches Techniques des équipements, matériels et finitions qu'il compte mettre en œuvre de façon à réaliser les plans d'exécution détaillés et valider ainsi les dimensions, percements et autres dispositions nécessaires à une élaboration concertée des ouvrages de la phase gros-œuvre.

Une liste des sous-traitants pressentis ainsi que le détail précis du ou des poste(s) qui lui sera (ont) attribué(s) accompagnera l'offre sous peine de nullité de celle-ci.

Aucune modification de cette liste ne sera acceptée en cas de notification de la commande ni en phase de travaux sauf cause majeure (décès, mise en liquidation ou faillite).

Les cascades de sous-traitance sont interdites : un seul sous-traitant par poste est admis qui emploiera une main

d'œuvre s'exprimant parfaitement en français (compréhension à travers la communication verbale).

Le délai légal de mobilisation est mis à profit par l'Entreprise désignée pour finaliser ses contrats avec toute la sous traitance de façon à présenter, dès l'entame du chantier, l'ensemble des Fiches Techniques afin de sélectionner les équipements et fournitures pour réaliser les plans de détails et d'exécution à l'approbation de la Direction des travaux. Dans son offre, l'Entrepreneur joint un planning de chantier détaillé (tranches ferme ET conditionnelles) accompagné de schémas et illustrations. Cette note et ce planning illustrent sa maîtrise à organiser son chantier en fonction du délai exprimé en jours de calendrier et démontre qu'il a intégré à sa réflexion les postes du marché pour lesquels les délais de fourniture sont particulièrement importants en raison de la situation économique internationale. Ce recueil reflète la compréhension et l'enchaînement des missions de chaque sous-traitant en fonction de délais réalistes d'approvisionnement des matières, équipements et matériaux avec l'objectif de...(voir documents du marché)

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Note méthodologique d'organisation du chantier / Weighting: 30

Cost criterion - Name: Prix / Weighting: 70

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in days: 750

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Options exigées (Il est interdit de proposer des options libres. Les soumissionnaires sont obligés de présenter une offre pour chaque option exigée. Les options exigées concernent les postes relatifs aux tranches conditionnelles.

Après analyse des offres reçues et tenant compte des prix remis, le Pouvoir Adjudicateur déterminera le montant des ouvrages commandés à l'Entreprise.

En plus de la tranche ferme, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de sélectionner parmi les postes en option de la tranche conditionnelle, certains ouvrages.

Les postes de la tranche conditionnelle éventuellement sélectionnés le seront sur base des prix remis, de la pertinence de leur mise en œuvre et du respect de l'enveloppe globale disponible.

Les options sont limitées aux seuls postes et/ou parties de postes figurant clairement dans les métrés quantitatifs relatifs aux deux tranches conditionnelles.

L'adjudicateur se réserve le droit de ne pas lever une option que ce soit lors de la conclusion du marché ou pendant l'exécution de celui-ci.

Aucune option autorisée n'est prévue.)

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

* Dans le cas où le montant estimé du marché est égal ou supérieur aux seuils de publicité européenne (marché avec publicité européenne) tel que mentionné au A3.1 Procédures de passation, le soumissionnaire doit joindre à son dossier d'offre un DUME (Document unique de marché européen) en format électronique qu'il a rempli conformément aux instructions figurant ci-dessous.

Le Document Unique de Marché Européen constitue une déclaration sur l'honneur de son auteur par laquelle il atteste :

- Qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion obligatoires, facultatifs ou relatifs aux dettes sociales et fiscales ;
- Qu'il répond aux critères de sélection qualitative définis pour le présent marché.

Exclusion obligatoire CCTB 01.10

Le candidat/soumissionnaire est exclu de la procédure de passation s'il a été condamné par une décision judiciaire qui ne peut plus faire l'objet d'un recours ordinaire (appel ou opposition) pour l'une des infractions suivantes :

- Participation à une organisation criminelle
- Corruption
- Fraude
- Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction
- Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme
- Travail des enfants ou autre forme de traite des êtres humains (5 ans d'exclusion à partir de la date du jugement)
- Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal (5 ans d'exclusion à partir de la fin de l'infraction)

Même en l'absence d'une telle décision, le soumissionnaire qui a occupé des ressortissants de pays tiers en séjour illégal est exclu dès l'instant où cette infraction a été constatée par une décision administrative ou judiciaire, en ce compris par une notification écrite en exécution de l'article 49/2 du [CODE 2010-06-06].

Le candidat/soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations visées aux motifs d'exclusion obligatoire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices au début de la procédure de passation.

Exclusion relative aux dettes fiscales et sociales CCTB 01.10

Le candidat/soumissionnaire est exclu de la procédure de passation s'il ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale sauf a) lorsque le montant impayé ne dépasse pas 3.000 EUR ;

OU

b) lorsqu'il démontre que l'adjudicateur ou une entreprise publique lui doit une somme d'argent. Cette créance doit être certaine, exigible et libre de tout engagement à l'égard de tiers. Cette créance doit au moins être égale au montant pour lequel le candidat/soumissionnaire est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales, diminué de 3.000 EUR.

OU

c) lorsqu'il a conclu, avant le délai ultime de dépôt des offres, un accord contraignant en vue de payer ses dettes fiscales et/ou sociales, y compris, tout intérêt échu ou les éventuelles amendes. S'il a obtenu pour celles-ci des délais de paiement, il doit les respecter strictement. Lorsque l'adjudicateur constate que les dettes fiscales et sociales dépassent 3.000 EUR, il demande au candidat/soumissionnaire si celui-ci dispose de créances précitées. Lorsque l'adjudicateur constate une première fois l'existence d'un tel motif d'exclusion, il donne l'opportunité à tout candidat/soumissionnaire de se mettre en règle avec ses obligations sociales et fiscales dans le courant de la procédure de passation. A partir de cette constatation, le soumissionnaire a un délai de cinq jours ouvrables pour fournir la preuve de sa régularisation. Ce délai commence à courir le jour qui suit la notification. Le recours à cette régularisation n'est possible qu'à une seule reprise.

* Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade q...(voir documents du marché)

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. La preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels.
2. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global.
3. Une déclaration bancaire établie conformément au modèle figurant à l'annexe 11 de l'AR du 18 avril 2017.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. 2.500.000,00 EUR (deux millions et demi d'euros) par sinistre, en matière de dommages corporels ;
625.000,00 EUR (six cent vingt-cinq mille euros) par sinistre, en matière de dommages matériels, en ce compris les dommages causés aux biens appartenant au pouvoir adjudicateur.
2. Le chiffre d'affaire annuel minimal au cours des 3 derniers exercices concernant les travaux auxquels se réfère le marché doit être au minimum de 12.000.000,00 EUR.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. Liste de trois travaux similaires ou apparentés (construction neuve d'un haut niveau de performance énergétique) réalisés par l'entrepreneur général au cours des cinq dernières années.

Pour les partenaires en charge des installations spécifiques de piscines, de filtration et de centre de Bien Être publics, liste de références réalisées au cours des cinq dernières années ou en cours. Pour les partenaires en charge des installations TS, liste de références réalisées au cours des cinq dernières années.

Ces listes sont accompagnées d'attestations de bonne exécution émises et signées par l'autorité compétente.

2. D (Entreprises générales des bâtiments)

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. La liste comprendra au minimum :
- trois missions similaires ou apparentées (construction d'un bâtiment complexe - haut niveau de performance énergétique validé) d'un montant de minimum 10.000.000,00 EUR HTVA réalisée par l'entrepreneur général

- une installation de cuves en inox (d'une superficie minimale de 400m2 pour un montant minimum de 1.200.000,00 EUR HTVA) réalisée par le sous-traitant de l'entrepreneur général au cours des cinq dernières années ou en cours ;
- une installation de systèmes de filtration (montant minimum de 350.000,00 EUR HTVA) réalisée par le sous-traitant de l'entrepreneur général au cours des cinq dernières années ou en cours ;
- un équipement de centre de Bien-Être (montant minimum de 300.000,00 EUR HTVA) réalisé par le sous-traitant de l'entrepreneur général au cours des cinq dernières années ou en cours ;
- une installation d'électricité (montant minimum de 850.000,00 EUR HTVA) réalisée par le sous-traitant de l'entrepreneur général au cours des cinq dernières années ;
- une installation sanitaire, de chauffage et de ventilation (montant minimum de 2.500.000,00 EUR HTVA) réalisée par le sous traitant de l'entrepreneur général au cours des cinq dernières années.

2. Classe 8

Agréation requise: D (Entreprises générales de bâtiments), Classe 8

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 03/07/2023 Local time: 10:30

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 30/11/2023

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 03/07/2023 Local time: 10:30

Place:

Régie Communale Autonome pour le Sport Lessinois, boulevard Emile Schevenels, 24 B36 à 7860 Lessines

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

Visite du site requise et ne pas participer à la visite du site engendre la nullité de l'offre: Le soumissionnaire visite les lieux concernés afin d'appréhender toutes les conditions particulières d'exécution du présent marché. Une visite des lieux est réalisée par chaque soumissionnaire préalablement à la remise des offres uniquement sur rendez-vous. La visite des lieux permet d'établir l'offre en toute connaissance de cause.

Ainsi, le soumissionnaire ne pourra arguer de problèmes dus aux accès, aux ouvrages existants à démolir, à maintenir et/ou à rénover, à l'implantation des lieux pour demander modification des prix remis, ni pour justifier des retards éventuels. Il s'agit d'un renseignement quant à la prise de connaissance de la réalité du marché par le soumissionnaire. Le soumissionnaire est tenu de mentionner dans son offre les éventuelles contradictions relevées, les omissions ou manquements constatés à l'analyse des documents du marché en relation avec sa ou ses visite(s) du site notamment. L'inventaire amiante a été réalisé et fait partie des documents du marché : il revient à l'Entrepreneur lors de sa visite d'en vérifier l'exhaustivité. Tout complément relevé fera l'objet d'une remarque éventuelle dans l'offre, sans quoi le rapport sera considéré comme exhaustif. La visite n'est pas organisée mais est obligatoire ; l'absence d'attestation dans le dossier d'offre est une cause d'irrégularité substantielle et entraîne sa nullité.

Le soumissionnaire doit joindre l'attestation de visite remise à son offre. Elle est signée par le délégué de l'adjudicateur et elle mentionne l'identité du soumissionnaire et celle du délégué de l'adjudicateur.

Modalités de la visite :

La Régie Communale Autonome pour le Sport Lessinois

Tél.: +32 (0)68 33 41 57

Personne de contact : Fabien Degrève ou toute autre personne que la Régie Communale Autonome pour le Sport Lessinois délèguera pour accompagner les visites.

Le soumissionnaire reconnaît à la suite de cette visite et à la clôture du forum :

- Avoir reçu toutes les informations utiles lui permettant de comprendre l'étendue et les particularités du marché ;
- Avoir calculé le montant de son offre en tenant compte de cette connaissance et des moyens à mettre en œuvre pour assurer sa parfaite exécution.

Suite à la visite des lieux, le soumissionnaire ne peut arguer de problèmes dus aux accès et à l'implantation des lieux pour demander modification des prix remis, ni pour justifier des retards éventuels. Toute remarque éventuelle doit être faite sur le forum/communiquée à la personne de contact.

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: CONSEIL D'ETAT

Postal address: rue de la Science 33

Town: BRUXELLES (ETTERBEEK)

Postal code: 1040

Country: Belgium

E-mail: info@raadvst-consetat.be

Telephone: +32 22349611

Internet address: www.raadvst-consetat.be

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

Conformément aux articles 15, 23 et 24 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, vous disposez d'un délai de 15 jours à partir du jour suivant la date de la présente communication, afin d'introduire éventuellement une demande de suspension auprès de la juridiction compétente. Ce recours peut exclusivement être introduit devant le Conseil d'État, par une procédure d'extrême urgence. Conformément aux articles 14, 23 et 24 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, nous vous informons que vous pouvez également introduire un recours en annulation contre cette décision auprès du Conseil d'État. Ce recours doit être introduit sous peine d'irrecevabilité dans les 60 jours à partir du jour suivant la date de la présente communication. Le recours est introduit par une demande datée qui doit être signée par vous ou par un avocat. La demande doit être envoyée soit par lettre recommandée adressée au greffe du Conseil d'État, rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles, soit par procédure électronique via le site <http://conseildetat.be/?page=e-procedure&lang=fr>.

VI.5. Date of dispatch of this notice

09/05/2023